

Conseil communal Aigle



Aigle, le 21.02.2026

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2025-23 relatif à

Préavis municipal N° 2025-23 du lundi 1er décembre 2025, relatif à la demande d'un crédit d'ouvrage pour la réfection de l'étanchéité du réservoir de Plantour

Commission composée de :

Président : Luc DELADOEY (ALT)
Membres : Philippe BELLWALD (EA)
Marc-Olivier DRAPEL (PLR)
Okita LUSSAMAKI (PSA)
Laurent PONS (PLR)
Jean-François SCHNEGG (VERT)
Stéphane TILLE (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mandat de la commission

La commission, nommée pour l'étude du préavis municipal n° 2025-23, s'est réunie afin d'examiner la demande de crédit d'ouvrage relative à la réfection de l'étanchéité du réservoir de Plantour, infrastructure stratégique du réseau communal d'eau potable.

La séance s'est tenue en présence de madame la Municipale accompagnée de madame Solène Gomez du Service technique.

Présentation résumée du projet

L'état de l'étanchéité intérieure du réservoir montre aujourd'hui des signes de

dégradation avancée nécessitant une intervention afin de garantir la sécurité sanitaire de l'eau distribuée et la pérennité de l'ouvrage.

Le projet prévoit :

- ▮ la dépose complète de l'étanchéité existante des parois, du radier et des éléments internes ;
- ▮ des réparations ponctuelles du béton lorsque l'état du support l'exige ;
- ▮ l'application d'une nouvelle étanchéité minérale certifiée pour l'eau potable ;
- ▮ la réfection de l'étanchéité de la dalle supérieure du réservoir enterré ;
- ▮ une exécution des travaux cuve par cuve, afin de maintenir l'approvisionnement en eau.

Les travaux sont planifiés en plusieurs phases sur environ une année et demie. Le coût total du projet est estimé à environ CHF 1,8 million, incluant une réserve pour imprévus. L'amortissement est prévu sur 60 ans, conformément aux normes comptables MCH2.

Historique de l'ouvrage et stratégie de planification

La commission a constaté qu'aucun travail de gros œuvre n'avait été entrepris sur ce réservoir depuis sa construction. Les interventions passées ont essentiellement porté sur des éléments électromécaniques.

Il est apparu que la gestion du réseau d'eau potable de la commune repose principalement sur une approche fondée sur l'état des installations et les besoins identifiés. Aucun plan pluriannuel formalisé de renouvellement des ouvrages n'est actuellement en vigueur.

Sécurité d'approvisionnement et adéquation des volumes

La commission s'est interrogée sur l'adéquation des volumes stockés avec l'évolution de la population communale, laquelle a fortement augmenté depuis la mise en service du réservoir. Voici certaines questions posées à la Municipalité suivies des réponses du bureau d'ingénieurs:

- ▮ Depuis la mise en exploitation du réservoir de Plantour, la population aiglonne a très fortement augmenté. Les besoins d'alors étaient largement couverts, qu'en est-il aujourd'hui ? et demain ?
- ▮ Quel est le débit maximal, moyen et d'étiage des sources de Fontanney ? Combien faut-il de temps pour remplir le réservoir de Plantour sous ces conditions de débit en exploitation courante du réservoir de Plantour ?
- ▮ La question subsidiaire est de s'assurer que le volume du réservoir suffit pour les 10-

20 années à venir et nous assurer qu'il ne faudra pas en construire un nouveau dans un avenir proche ? Auquel cas, la construction d'un réservoir plus grand pourrait s'avérer plus avantageuse sur le long terme. A savoir qu'avec la qualité des bétons actuelle, il n'est pas nécessaire de revêtir les murs ou le radier avec des étanchéités à base de résine, mortier ciment ou autre.

Réponses :

L'organisation actuelle du réseau est issue de la mise en œuvre du plan directeur adopté par la Commune en 1964, qui engendra les réalisations successives suivantes :

1. 1965 : nouvelle amenée d'eau du réservoir de Fontanney au réseau communal,
2. 1965-1967 : captage et adduction des sources de Fontaines Claires,
3. 1965-1966 : extensions du réseau dans le secteur central gazière – usine Zwahlen et Mayr – Route d'Illarzes,
4. 1968 : extension du réseau dans le secteur l'Ecluse – Châble Croix – Chalex,
5. 1968-1969 : extension du réseau dans le secteur du dépôt d'hydrocarbures,
6. 1970-1972 : réservoir de 6'000 m³ de Plantour et conduite maîtresse Plantour - Châble Croix. »

Dans le domaine de la distribution d'eau, la planification et la construction d'ouvrages, en particulier les réservoirs, nécessite de considérer le temps long. A Aigle les anciens ont investi pour de nombreuses décennies. Si l'on considère les volumes disponibles la situation est la suivante :

- ▮ Réserve incendie de 1000 m³ avec 500 m³ à Fontanney et 500 m³ à Plantour sur le réseau communal, à quoi s'ajoutent 500 m³ au réservoir de Chenalettaz à Ollon, qui sont disponibles grâce à la liaison avec la commune voisine construite il y a une quinzaine d'années entre la zone industrielle des Essertons et les Andonces au pied de St-Triphon. De plus, le régime de pression de Chenalettaz est appuyé hydrauliquement par l'amont du réseau d'Ollon, à partir de Panex par exemple. Il n'y a donc aucun besoin supplémentaire de réserve incendie.
- ▮ Réserve alimentaire de 6'000 m³ avec 1'000 m³ à Fontanney et 5'000 m³ à Plantour. Pour une population de 12'000 habitants, cela représente 500 litres de stockage par habitant, ce qui constitue un ratio très confortable. Ainsi, une valeur de 350 litres de stockage par habitant permettrait d'alimenter une population de l'ordre de 17'000 habitants sans qu'une augmentation du volume soit nécessaire, grâce à l'approvisionnement gravitaire des sources de Fontanney. Il en irait autrement pour un réseau entièrement dépendant du pompage pour l'adduction vers les ouvrages de stockage, car le volume doit être augmenté par rapport aux valeurs de référence précitées pour garantir la sécurité d'exploitation en cas de panne de longue durée du

réseau électrique, mais ce n'est pas le cas à Aigle.

Une approche différente consiste à considérer le volume distribué pendant le jour moyen de consommation, qui doit correspondre au volume de stockage alimentaire qui est de 6'000 m³. Or, le volume pour le jour de pointe futur calculé en 2010 par le plan directeur du Service des eaux (PDDE) est de 5'700 m³. Ici encore on constate que le volume de stockage alimentaire existant de 6'000 m³ est suffisant à court et moyen terme.

En ce qui concerne le coût d'un nouveau réservoir de grand volume, par exemple 10'000 m³, il dépasserait probablement facilement un montant de 5 à 6 millions de francs. Notre mandataire nous a indiqué comme point de comparaison un réservoir de 3'500 m³ en béton étanche achevé en 2014 pour un montant de CHF 2'380'000.-.

La commission a reçu ces réponses la veille du dépôt du rapport. Ces réponses ne remettent en cause ni les vœux ni la conclusion du rapport qui ont été émis avant leur réception. Elles sont intégrées dans ce rapport à titre informatif.

Choix techniques et retours d'expérience

La commission a examiné le choix proposé d'une étanchéité minérale plutôt que plastique. Les arguments avancés pour ce choix font sens pour la commission. (suivi facilité de l'état du béton du réservoir, réduction du nombre de joints et adaptation à la géométrie complexe du réservoir.

Les dépassements de coûts constatés lors de travaux similaires sur le réservoir de Fontanney ont été abordés. Des tests d'arrachement réalisés à Plantour ont donné des résultats jugés plus satisfaisants et ne devraient pas aboutir aux déconvenues observées à Fontanney.

Une inconnue réside dans l'état du béton de la chape enterrée au-dessus du réservoir, si celle-ci est endommagée au point d'engendrer des travaux supplémentaires, ceux-ci feront l'objet d'un autre préavis.

Planification des travaux

Dans le préavis, les travaux sont prévus sur environ une année et demie, avec deux installations de chantier. La raison de ce choix tient au délai nécessaire pour obtenir une autorisation de la DGE-Forêt afin de pouvoir défricher la zone au-dessus du réservoir. Ces délais de procédure empêchent d'enchaîner de manière logique les travaux.

Sur demande de la commission et dans un but de réduire les coûts et les nuisances, le Service technique et la Municipalité ont tenté de planifier les travaux relatifs à la dalle

supérieure durant la période estivale mais il s'avère que c'est un échec.

La commission regrette cette situation.

Aspects financiers et organisationnels

La commission a examiné la structure des coûts, y compris les postes relatifs aux travaux dans les cuves, aux imprévus et aux variations de prix des matériaux, lesquelles peuvent atteindre 7 à 10 % selon le Service technique.

La CoFin se prononcera sur ce préavis lors de la séance du Conseil.

Qualité de l'eau et sécurité sanitaire

Il ressort des échanges et des réponses complémentaires reçues de la Municipalité que le dispositif de contrôle se compose des éléments suivants :

1. Mesures en continu

- ▮ Certains paramètres physiques (notamment turbidité et pH) sont mesurés en continu au niveau des sources de Fontanney.
- ▮ La teneur en chlore est également contrôlée en continu sur le réseau, l'eau étant désinfectée en permanence par injection de chlore.

Il n'existe en revanche pas d'analyse en temps réel des paramètres bactériologiques ou chimiques complexes (ce qui correspond à la pratique courante, ces analyses nécessitant des examens de laboratoire).

2. Contrôles opérationnels réguliers

- ▮ Des mesures manuelles de chlore sont effectuées au minimum une à deux fois par semaine en cinq points du réseau, afin de vérifier l'efficacité de la désinfection.
- ▮ La présence résiduelle de chlore constitue un indicateur indirect de sécurité microbiologique.

3. Analyses périodiques de laboratoire

- ▮ Quatre campagnes d'analyses sont réalisées chaque année (une par saison), selon un programme validé par l'Office de la consommation.
- ▮ Plus de 70 échantillons sont prélevés annuellement à différents points du réseau, ainsi qu'aux deux sources (Fontanney et Fontaine Claire).
- ▮ Les paramètres analysés couvrent :
 - ▮ les aspects microbiologiques,

- les paramètres physiques (pH, turbidité),
- les paramètres chimiques (calcium, magnésium, etc.),
- ainsi que des campagnes spécifiques relatives aux micropolluants organisées au niveau fédéral.

La Municipalité précise que, le réservoir alimentant le réseau en continu, les analyses effectuées sur le réseau sont représentatives de l'eau en sortie du réservoir.

4. Surveillance de l'autorité compétente

- Le programme d'analyses est validé par l'Office de la consommation, autorité de surveillance de la distribution d'eau potable.

La Municipalité indique que ces dispositifs garantissent la potabilité de l'eau et que, dans ce contexte, une analyse spécifique systématique à la sortie du réservoir de Plantour n'est pas jugée nécessaire. Cette procédure est validée par l'organe de contrôle compétent.

La commission relève toutefois qu'une comparaison avec d'autres communes montre des différences sensibles en matière de densité d'échantillonnage. Sans remettre en cause la conformité du dispositif actuel, la question d'un renforcement du suivi qualitatif demeure ouverte. Surtout si on tient compte du fait que la commune d'Aigle n'est pas dans une zone sans risques en termes de pollution des eaux (puit dans une zone sensible, réseau karstique complexe,etc...).

Bassin versant et protection des sources

Un plan général des zones de protection des eaux a été transmis à la commission. Celui-ci délimite les zones d'approvisionnement en général. Il sera mis dans le dossier du préavis.

Il n'existe toutefois pas de cartographie plus détaillée de la provenance précise des captages alimentant le réservoir.

La commission relève que la description écrite du périmètre des zones de protection ne permet pas une visualisation fine des écoulements souterrains potentiels. La question d'une documentation cartographique plus précise reste ouverte.

Vœux et recommandations de la commission

Tout en soutenant pleinement le projet, la commission formule les vœux suivants :

1. Une planification stratégique pluriannuelle du réseau d'eau potable devrait rapidement être élaborée afin d'avoir une meilleure vision des investissements à

venir.

2. Il serait souhaitable que la municipalité communique mieux à l'avenir et avec plus de transparence sur les analyses de qualité de l'eau réalisées ainsi que leurs résultats.
3. Etant donné la teneur des travaux effectués sur le réservoir lui-même et en particulier sur sa partie supérieure très certainement avec l'emploi de produits chimiques toxiques, il est évidemment plus que souhaitable que des analyses supplémentaires soient effectuées durant et après les travaux.
4. Une évaluation actualisée de la sécurité d'approvisionnement et de la défense incendie doit être réalisée.
5. L'actualité récente dans d'autres communes a malheureusement démontré que des pollutions ont été détectées trop tardivement. Il convient dès lors d'examiner si le système d'analyse actuel demeure pertinent et adapté, afin de se prémunir contre des risques pourtant évitables.

Conclusion

Au vu des éléments présentés, des échanges avec la Municipalité, des réponses apportées et malgré que des points restent à préciser, la commission recommande à la majorité (6x Oui, 1x abstention ou refus) l'acceptation du préavis municipal n° 2025-23 et de ses conclusions rappelées ci-dessous :

- | Vu le préavis n° 2025-23 du 1er décembre 2025
- | Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- | Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de 1 851 500 CHF TTC pour les travaux de réfection de l'étanchéité du réservoir de Plantour, sous déduction des subventions à recevoir ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de 1 851 500 CHF TTC sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le moment venu, aux meilleures conditions ;

Oui	:	6
Non	:	1
Abstention	:	0
Bulletin blanc	:	0
Votation	:	non spécifié

Pour la commission

Le rapporteur

Luc DELADOEY (ALT)